



MORALE ET POLITIQUE ETRANGERE,
le cas de la CHINE

Mémoire de géopolitique
du lieutenant – colonel Jean – Luc BERARD
dans le cadre du séminaire « courants idéologiques et géopolitique »

Directeur : Monsieur Jean – Luc POUTHIER

Mars 2003

« La moralité est toujours du côté de la plus grosse artillerie. »
Napoléon Bonaparte.

« Avant d'être communiste, la Chine est la Chine. C'est le plus grand pays du monde. Un jour, elle pourrait devenir le premier.»
Charles de Gaulle, 1963.

MORALE ET POLITIQUE ETRANGERE : LE CAS DE LA CHINE

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

UNE CONCEPTION SINGULIERE DE L'ETAT DE DROIT

La recherche obsessionnelle de l'unité

L'Etat contre les citoyens

Une revanche à prendre sur l'Occident

La posture chinoise sur la scène internationale

DEUXIEME PARTIE

VERS UNE POLITIQUE ETRANGERE AU SERVICE DE LA MORALE

La politique étrangère peut – elle être morale ?

L'attitude ambivalente des diplomaties occidentales à l'égard de la Chine

La « judiciarisation » progressive du monde

INTRODUCTION

Depuis la fin de la guerre froide, le problème éternel du lien entre morale et politique étrangère connaît un regain d'actualité et une intensité nouvelle. Partagés entre le respect de la morale et la nécessité de tenir compte de certaines réalités géopolitiques, les Etats doivent faire face à l'irruption de nouveaux acteurs sur la scène internationale. La guerre du Kosovo apporte un éclairage intéressant sur cette problématique majeure. Les dirigeants des pays de l'Alliance atlantique, dont aucun des membres n'était ni menacé ni attaqué, ont largement mis en avant des motivations d'ordre éthique à la décision de déclencher la guerre : lutter pour la civilisation et contre la barbarie.

Une prise de conscience collective qui puise tout à la fois sa source dans les conflits mondiaux ayant ensanglanté le siècle passé, l'épuisement des idéologies et de toute alternative politique radicale, la mondialisation accentuant le processus d'interdépendance économique et culturelle, émerge ainsi progressivement.

La Chine, qui ne constitue pas un modèle d'Etat de droit, mais recèle le plus vaste marché potentiel de la planète et pourrait se hisser au premier rang économique mondial à l'horizon 2020, constitue de ce point de vue un formidable banc d'essai.

Le chemin qui pourrait conduire à une politique étrangère au service de la morale est cependant étroit et escarpé ; à l'épreuve des faits, la condamnation par les démocraties occidentales du massacre de Tiananmen a fait long feu devant les immenses promesses économiques dont le marché chinois est porteur, prouvant que les tenants de la «realpolitik» avaient encore de beaux jours devant eux.

A l'heure où une justice internationale, fût – elle balbutiante, se met en place, où le principe de souveraineté ne permet plus tout à fait la violation des droits universels, il y a des raisons

d'espérer que la recherche de puissance des Etats cède un peu de terrain à une logique citoyenne fondée sur le respect de la dignité humaine. Faire sienne la conviction d'André Malraux selon lequel «on ne fait pas de politique avec de la morale, mais on n'en fait pas davantage sans » constituerait déjà un résultat encourageant.

PREMIERE PARTIE

LA CHINE : UNE CONCEPTION SINGULIERE DE L'ETAT DE DROIT

Quel pays peut illustrer aujourd'hui mieux que la Chine pour les démocraties occidentales, la difficulté du lien entre morale et politique étrangère ? Une bonne compréhension de l'attitude de ces diplomaties suppose naturellement de savoir en quoi l'action intérieure et extérieure de Pékin est choquante au regard de la morale.

Il ne peut s'agir ici que de la compréhension occidentale de celle - ci, ce qui invite au relativisme des attitudes morales judéo-chrétiennes. Comme le soulignait Lord Macartney dès 1794 « rien ne serait plus trompeur que de juger la Chine selon nos critères européens. » La civilisation occidentale a en effet toujours défini l'individu par rapport à quelque chose qui le dépasse, le divin dans le christianisme. La philosophie des Lumières laïciserait plus tard le concept. En Chine, l'humain n'est qu'une simple composante de l'univers et ne saurait en conséquence être défini par rapport à un objet qui le transcende. Pour ces raisons, la Chine ne connaît pas l'idée des « droits de l'homme » telle qu'elle existe en Occident ; la vie humaine, en dehors des personnes avec qui on a une relation de proximité ou d'affection, ne suscite en Chine aucun intérêt particulier. Là réside peut - être l'une des clefs des incompréhensions entre la Chine et l'Occident ; ce dernier ayant toujours tendance à voir la Chine non pas comme elle est, mais comme il voudrait qu'elle soit¹.

1.1 LA RECHERCHE OBSESSIONNELLE DE L'UNITE

1.1.1 La colonisation en marche au Xinjiang et au Tibet

La Chine continue de défendre énergiquement son héritage impérial dans les marches de l'Ouest. Mais sa politique n'est plus celle d'un empire satisfait d'exercer une autorité souvent symbolique. En favorisant l'immigration Han et le développement des économies locales, en contrôlant étroitement les activités religieuses et politiques des minorités, le gouvernement de

¹ BOUCHET-ORPHELIN Catherine, Socrate ou Confucius, essai sur le devenir de la Chine et de l'Occident, 1996, Analyse critique de ASIE 21, Revue Futuribles, analyse et prospection, janvier 1997.

Pékin pratique une politique d'assimilation, destinée à homogénéiser les zones périphériques et à les transformer en tremplin de l'influence chinoise vers l'Asie centrale et méridionale.

Bien qu'il soit la nouvelle frontière de la Chine depuis très longtemps, le Xinjiang a rarement été complètement contrôlé. La principale de ses minorités nationale, celle des Ouïghours, turcophone et islamisée possède une identité forte. Celle – ci se nourrit des souvenirs d'une longue histoire de résistance contre les Han, ravivée à partir de la fin du XIX ème siècle, en particulier par l'éphémère république du Turkestan Oriental, de 1943 à 1949, puis par les guérillas contre le pouvoir communiste jusqu'en 1953². Peu à peu, la protestation s'est radicalisée contre le pouvoir central, pour diverses raisons : déception à l'égard des réformes accordées, répression des démonstrations de soutien aux manifestants de Tiananmen en juin 1989, influence des indépendances de certaines républiques ex – soviétiques (Kazakhstan où résident 250.000 Ouïghours). Dès l'arrivée au pouvoir de Jiang Zemin, l'attitude de Pékin se durcit et relance en mars 1996 la lutte contre les activités sécessionnistes. La répression a pris prétexte des émeutes survenues en février 1997 à Yining qui auraient causé des centaines de morts et entraîné des dizaines d'exécutions suivies de rafles destinées à casser l'agitation protestataire.

Depuis, elle s'est poursuivie au moyen de la campagne « frapper fort », focalisée sur la population ouïghoure. Le résultat est une diminution des incidents, mais aussi un enkystement du problème du Xinjiang. En effet, les autorités chinoises ont apparemment renoncé à un compromis avec les élites turcophones. Elles comptent avant tout sur les divisions entre les minorités nationales, sur une répression accompagnée d'opérations d'intimidation et sur la colonisation dans cette vaste région où l'on découvre de plus en plus de pétrole et de gaz naturel.

La répression politique et religieuse s'est incontestablement intensifiée au Xinjiang après les évènements du 11 septembre 2001. Les responsables de la sécurité publique ont renforcé leur campagne « poigne de fer » contre tous ceux qu'ils désignent comme fondamentalistes religieux, sécessionnistes et terroristes ». Selon le vice – président de la Cour populaire supérieure du Xinjiang, les exécutions publiques, qui sont devenues la norme, rassemblent souvent plus de 300 000 personnes³.

² DOMENACH Jean-Luc, *Où va la Chine ?* Paris ;Fayard 2002.

³ Commission des droits de l'homme de l'ONU ? 58 ème session.

Le problème tibétain est assez semblable à celui du Xinjiang. Les résonances internationales du problème tibétain font toutefois la différence, en raison du rayonnement spirituel du Dalai Lama qui a installé un gouvernement en exil en Inde et de la popularité de la cause tibétaine en occident, notamment aux Etats-Unis⁴. Rappelons ici simplement qu'après bien des atermoiements, la fuite du Dalai Lama en Inde en 1959 a déclenché une épouvantable répression qui a duré près de vingt ans. Les massacres, les incarcérations massives, les campagnes de rééducation et la destruction de la plupart des monuments ont conduit le Tibet tout près de sa disparition.

La loi martiale instaurée après les émeutes de mars 1989 est levée en mai 1990. Depuis, la résistance à la sinisation s'est faite plus dispersée cependant qu'un dialogue sporadique et stérile se poursuit entre les autorités de Pékin et le Dalai Lama, qui revendique pour son peuple une véritable autonomie. Ses partisans s'impatientent et remettent en question la politique de compromis adoptée par leur chef.

Quant aux autorités de Pékin, elles semblent décidées à attendre que le problème se résolve de lui – même avec la disparition du chef religieux qui, né en 1932 ne saurait guider son peuple très avant dans le XXI ème siècle. Son successeur sera un enfant comme le veut la traditionnelle procédure de désignation. Par ailleurs, alors qu'une répression féroce a renforcé le quadrillage politique du territoire, l'urbanisation croissante, la transformation de l'enseignement et les progrès de la colonisation chinoise ont transformé en profondeur l'espace : les villes échappent de plus en plus à la culture tibétaine qui tend à se réfugier dans les zones rurales.

1.1.2 Taïwan ou la tentation du recours à la force

La Chine voit toujours en Taïwan une province rebelle qu'elle se réserve le droit de rattacher au territoire national par la force. Les relations restent tendues entre Taïwan, qui poursuit son existence politique séparée et la Chine, qui tolère de plus en plus difficilement cette indépendance de fait, en raison du danger de contagion démocratique que le succès de la transition opérée sur l'île pourrait faire courir au régime de Pékin. Dès juillet 1994, la commission des affaires militaires du parti communiste chinois réfléchit aux mesures d'invasion

⁴ DOMENACH Jean-claude, op.cit.

à prendre au cas où Taiwan déclarerait son indépendance. Le président Lee Teng-Hui parvenu à la tête de l'Etat en 1990 cristallise les inquiétudes ; sous son impulsion, l'évolution politique vers la démocratie a été accélérée et l'identité taïwanaise affirmée.

A partir de l'automne 1995, de puissantes manœuvres militaires sont organisées par la Chine au Fujian afin d'influencer les premières élections présidentielles taïwanaises dont Lee Teng-Hui attend une légitimité nouvelle. Dans les semaines qui précèdent ces élections, plusieurs missiles d'exercice sont tirés de plus en plus près de Taïwan ; l'un aurait survolé la banlieue de Taïpeh, un autre serait tombé non loin d'une plate - forme pétrolière. Face aux déclarations belliqueuses et aux bruits de bottes de Pékin, Washington est contraint d'envoyer deux porte - avions nucléaires croiser dans le détroit. Les Etats - Unis montrent ainsi leur intention d'appliquer les accords de défense contenus dans le Taïwan Relation Act de 1979. Les pressions chinoises échouent finalement, Lee Teng-Hui étant confortablement réélu.

Au total, les pressions militaires ont renforcé le phénomène qu'elles étaient supposé contrebattre, ce qui a contraint par la suite les dirigeants chinois à faire alterner des phases de plus ou moins grande fermeté vis à vis de Taïwan. Fin 1998, Taïwan proclame son attachement à la démocratie et l'impossibilité de la réunification, tant que Pékin continuera de réprimer toute forme d'opposition politique et d'imposer le règne d'un parti unique. La Chine refuse de son côté de renoncer à l'emploi de la force militaire en cas de déclaration d'indépendance.

En juin 1999, le président taïwanais déclenche une nouvelle tempête politique en déclarant que les relations entre la Chine et Taïwan sont bien des relations entre Etats. Sa politique engendre la victoire aux élections présidentielles de mars 2000 du candidat indépendantiste Chen Shuibian. Pékin réplique par de nouvelles menaces, y compris militaires, se révélant une nouvelle fois contre - productives. Taïwan n'en reste pas moins fragile au plan identitaire (l'opinion est marquée par une forte affectivité chinoise), mais aussi politiquement, car la démocratisation fait connaître aujourd'hui son prix : le risque de la division face au danger.

Or, il existe des raisons de croire que les menaces restent sérieuses côté chinois. D'abord, parce que la rhétorique reste occasionnellement menaçante : il est en effet commun d'entendre des dirigeants déclarer comme le vice - président des affaires militaires du comité central en mars 2000, que «l'indépendance de Taïwan, c'est la guerre». En outre, le consensus est fort en Chine sur le sujet : dans une société où les opinions individuelles sont de plus en plus diverses, la

question de Taïwan est l'une des rares sur lesquelles l'accord soit à peu près général. Même une personnalité aussi profondément pacifique et démocratique que le dissident Wei Jingsheng affirme que «certains politiciens taïwanais suivent un chemin erroné en militant pour l'indépendance à l'égard de la Chine ...»⁵.

La récupération de l'île figure au tout premier rang des objectifs officiels ; après le retour de Hong Kong et de Macao, et l'entrée glorieuse à l'organisation mondiale du commerce (OMC), la dissidence taïwanaise fait tâche d'huile dans un tableau brillant. Aujourd'hui, «la zone de guerre», dont le commandement se trouve à Nankin n'a cessé d'augmenter ses missiles à courte portée M-9 et M-11 braqués contre Taïwan ; ils seraient au nombre de trois cent contre une cinquantaine en 1995–1996. La marine chinoise déploie une activité croissante dans la zone ; l'avion espion américain «accroché» dans le secteur en avril 2001 par l'aviation de chasse chinoise, cherchait à en préciser le nombre et les mouvements. L'attention se portant ailleurs depuis le 11 septembre 2001, la situation est devenue très dangereuse dans les parages de Taïwan. Bien que respectant une grande prudence dans la région asiatique, la Chine s'efforce d'y concentrer les avantages nouveaux dont elle dispose et de tirer les bénéfices de sa montée en puissance globale. Economiquement, elle est en passe d'absorber Taïwan.

1.1.3 Les mers du Sud, nouveau théâtre de l'expansionnisme chinois

Pékin a la volonté officielle de récupérer toutes les îles de la mer de Chine. Renfermant d'importantes ressources pétrolières, elles sont aussi revendiquées par le Vietnam, la Malaisie, les Philippines, Brunei et Taïwan.

La Chine considère notamment les îles de Xisha (Paracels) au nord, dont elle s'est emparée par la force en 1974 et de Nansha (Spratley) au sud, où elle a envoyé en 1988 troupes et navires, comme faisant partie de son territoire national. Elle a établi des garnisons dans certaines de ces îles⁶. Dans les années 1990, la Chine applique une stratégie plus prudente, destinée à ménager ses bonnes relations avec les pays de l'association des nations du Sud–Est asiatique (ANSEA), presque tous parties prenantes au contentieux des îles Spratley. En 1995, après l'investissement par l'armée populaire de Chine du Mischief Reef – également revendiqué par les Philippines –

⁵ DOMENACH Jean-Claude, op.cit.

l'intervention de l'ANSEA a amené Pékin à négocier. Depuis la crise asiatique de 1997–1998, l'affaiblissement de l'ANSEA a permis à la Chine de poursuivre sa conquête silencieuse au détriment des Philippines, désormais bien seules dans ses protestations.

1.2 L' ETAT CONTRE LES CITOYENS

Considéré comme utile parce qu'il concourt au maintien d'une stabilité sociale sur laquelle repose la croissance économique, le droit chinois ne se préoccupe de considérations de justice et de respect de la personne humaine que de façon tout à fait secondaire.

Pragmatiste et utilitariste, le droit chinois s'est avant tout attelé à la définition d'un cadre légal pour les affaires, et notamment pour l'investissement direct étranger, moteur supposé de la croissance. Bien que la Chine ne considère plus le droit international comme un droit occidental imposé de l'extérieur à l'époque des traités inégaux et se soit débarrassé de la terminologie marxiste, la question du statut des traités en droit interne n'a toujours pas été clarifiée. Son attachement au principe de la souveraineté de l'Etat n'en fait pas véritablement un Etat moniste dans lequel le droit international s'applique directement dans l'ordre juridique interne.

Si la répression est un trait permanent de l'exercice du pouvoir en Chine, sa rigueur n'est pas constante. Le retour de phases de relative modération suggère que l'emploi de la force s'accompagne d'une stratégie plus subtile, mélange de paternalisme et de corporatisme, qui conduit à des satisfactions partielles données aux aspirations populaires rendues ainsi moins dangereuses pour le régime et propices à la coopération internationale.

1.2.1 L'omnipotence du Parti communiste chinois

Etat de droit en Chine ne signifie certainement pas démocratie ou protection des libertés individuelles. La Chine a compris comment tirer habilement parti de la tendance actuelle à associer ces deux concepts de manière suffisamment floue pour que l'on puisse en faire une lecture originale légitimant ainsi un type particulier d'Etat⁷. Il y a bien un ordre juridique formel

⁶ ROUX Alain, *La Chine au XX^{ème} siècle*, Paris ; Sedes, 1999.

⁷ CHOUKROUNE Leïla, *Chine- OMC :L'état de droit par l'internationalisation ?* ; Actualité et droit international, mars 2002.

en Chine, mais cela n'est pas suffisant pour que l'on puisse parler d'Etat de droit. A l'heure où le droit chinois demeure à bien des égards la version institutionnalisée des directives et politiques d'un Parti qui exerce son leadership au nom de l'Etat, et quand la loi perd le contact avec la réalité socio - économique au lieu d'accompagner son évolution, il est en effet légitime de se demander vers quel Etat de droit se dirige aujourd'hui la Chine.

Depuis la révision constitutionnelle de 1999, le terme d'Etat de droit ne se comprend néanmoins qu'en référence à l'idée d'un Etat gouverné par le socialisme. Ce choix délibéré de termes vagues, au contenu ambigu et sujet à une interprétation plus ou moins large en fonction d'impératifs politiques alimente des débats sans fin entre juristes sur la subtile différenciation entre « rule of law » et « rule by law ». Il permet au pouvoir de s'assurer que le système juridique reste bien sous le contrôle du Parti-Etat, puisqu'il n'y a pas de contrôle de la constitutionnalité des lois, ni de séparation des pouvoirs.

De ce point de vue, la procédure d'adhésion à l'OMC retenue par le gouvernement de Pékin est éclairante. Les observateurs avertis auront en effet noté l'absence de débats parlementaires relatifs à la ratification des accords d'accession signés à la conférence ministérielle de Doha en novembre 2001. La Chine avait en effet apporté sur place ses propres instruments de ratification, ce qui la dispensait donc de suivre la voie habituelle en la matière, soumise selon la constitution chinoise de 1982 à l'approbation du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale. La question de la validité de la ratification est ainsi posée.

S'agit - il d'un édit impérial de Jiang Zemin voulant laisser une place dans l'histoire comparable à celle de Deng Xiaoping, de l'accélération d'une procédure qui aurait pu être retardée en raison d'éventuelles oppositions conservatrices ou encore d'une course de vitesse avec Taïwan pour devenir membre de l'OMC ? Les explications sont multiples, mais il est pour le moins ironique de constater que la première décision d'un régime qui prône l'instauration d'un Etat de droit soit contraire à sa propre constitution.

Il serait toutefois faux de croire que la Chine est un pays où règne la terreur et où les citoyens sont privés de toute liberté. En fait, le gouvernement du Parti communiste chinois a confisqué deux grandes libertés dont l'absence suffit à lui garantir le pouvoir. La liberté d'association en premier lieu : les partis d'opposition et les mouvements d'opposition ne sont pas tolérés en

Chine, sauf s'ils sont contrôlés par le Parti. La liberté de presse ensuite : les médias et internet sont étroitement surveillés par le Parti⁸

Ainsi que l'affirmait Deng Xiaoping en ouvrant il y a vingt ans un nouveau chapitre de l'histoire de la Chine par une politique de réforme et d'ouverture, la modernisation du pays ne pourra se faire sans un renforcement de l'Etat de droit, qui est aussi la condition de la confiance des opérateurs internationaux. La libéralisation de l'économie ne va cependant pas de pair avec une libéralisation politique, car les dirigeants chinois veulent garder un contrôle étroit de la société. Ils vont être confortés dans cette voie par l'échec de Gorbatchev, qui a perdu le pouvoir en Union Soviétique au début des années 1990 en ayant donné la priorité aux citoyens sur le consommateur et accordé des libertés publiques sans mettre en marche l'économie. Les dirigeants chinois vont ainsi mettre en œuvre des réformes économiques qui ne sont pas accompagnées de réformes politiques.

1.2.2 Tiananmen, du massacre à « l'incident de parcours »

Au printemps 1989, Deng Xiaoping peut se sentir satisfait du redressement de la situation internationale de la Chine pendant la décennie écoulée. Respectée, sinon courtisée à l'ouest comme à l'est, la Chine est alors perçue comme une puissance pacifique en voie de modernisation et de libéralisation ; elle constitue même comme un élément stable dans la nouvelle répartition des forces en Asie orientale. Le 4 juin 1989, les massacres de la place Tiananmen donnent à voir l'autre face du régime chinois.

Après une étrange tentative faite la veille par des soldats sans arme et en tenue de sport, l'armée intervient brutalement dans les avenues qui conduisent à la place Tiananmen, tire à balles réelles et écrase les tentes des derniers occupants de la place. On ne connaît pas le nombre exact de victimes : sans doute 2500 civils tués et quelques dizaines de militaires⁹. Ce massacre délibéré d'une foule désarmée et non hostile a été politiquement préparé et sera médiatiquement exploité par le pouvoir : des images de la capitale livrée aux incendiaires, de véhicules brûlés, de cadavres de soldats lynchés sont montrés aux provinciaux. La crainte d'une nouvelle révolution culturelle est suscitée, en qualifiant le mouvement du même terme de « chienlit ». La télévision, désormais présente dans 200 millions de foyers joue un rôle politique majeur. Les arrestations se

⁸ TASSE Loïc, Chine, de Nixon à Bush, Cyberpresse Inc., 21 février 2002.

⁹ ROUX, Alain, La Chine au XX^{ème} siècle, Paris ; SEDES, 1999.

multiplient, sur dénonciation des comités de voisinage. Trois pillards de train sont fusillés en public à Shanghai. Au lendemain de cet événement les arrestations se multiplient : 6000 selon les chiffres officiels, vraisemblablement près de 30000 en réalité.

En août 1989, la conférence de Paris sur le Cambodge offre une première occasion de tester la politique extérieure chinoise après Tienanmen. La Chine en profite pour maintenir et renforcer le soutien qu'elle apporte aux Khmers rouges, condamnant ainsi le Cambodge à basculer à nouveau dans la guerre civile après la fin du retrait vietnamien. Les espoirs placés par les occidentaux dans sa modération et son esprit de compromis sont ainsi déçus.

Très vite, le pouvoir tire avantage de l'effondrement du système socialiste est – européen à partir de décembre 1989, puis de l'éclatement de l'URSS deux ans plus tard, ainsi que des convulsions et de la misère qui l'accompagnent, pour faire approuver a posteriori la répression. Dans leur grande sagesse, les dirigeants auraient été cruels pour préserver le peuple de ces calamités. Beaucoup y croient, d'autres font semblant d'y croire ; Le traumatisme subsiste, mais sur un mode mineur. Bientôt, il ne restera plus qu'à trouver des boucs émissaires pour porter la responsabilité des excès de ce qui peu à peu devient un simple «accident de parcours», selon la terminologie utilisée par le gouvernement de Pékin.

Chaque année, à la veille du 4 juin, date anniversaire du massacre, le gouvernement procède à des dizaines d'arrestations préventives ; en 1999, pour le dixième anniversaire, les précautions ont redoublé et la place Tienanmen a été «fermée pour travaux» . Le verdict qui condamne les manifestations comme «soulèvement contre révolutionnaire» n'a pas été révisé. La répression est justifiée au nom de l'intérêt de la nation et du progrès économique et par référence aux troubles survenus dans l'ex - URSS après l'effondrement du régime soviétique. Le Parti travaille donc à repousser le tragique épisode dans l'oubli. Dans le discours officiel, le «soulèvement contre – révolutionnaire» tend à se transformer en simples «troubles politiques».

1.2.3 Les droits de l'homme et la diplomatie chinoise, une relation opportuniste

Depuis les événements de la place Tiananmen, les droits de l'homme sont par ailleurs devenus partie intégrante des relations politiques, diplomatiques, économiques, voire culturelles entre la Chine et le reste du monde. Bien que celle – ci se refuse à faire des droits de l'homme un sujet de discussions internationales, elle n'a d'autre choix que d'essayer d'exploiter, comme elle l'a toujours fait, cette faiblesse à son avantage. Elle s'est servie pendant longtemps de cette cause comme d'un instrument nécessaire à sa diplomatie lui permettant par exemple de renforcer ses liens avec les mouvements révolutionnaires et les pays du tiers monde qui soutenaient le combat d'opposition aux grandes puissances, le droit à l'autodétermination et au développement. En 1964, Pékin soutient ainsi le combat des sud africains contre le colonialisme, la discrimination raciale et proclame son attachement à l'égalité des droits et des libertés nationales.

De fait, les Chinois constatent que l'Occident ne commence à s'intéresser véritablement aux problèmes de droits de l'homme en Chine qu'à partir de l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping en 1978, c'est à dire au moment même où des efforts considérables ont été réalisés en la matière. La Chine savait sans doute à quoi s'attendre en décidant pour de bon de rentrer dans le système international. La voici contrainte désormais de mettre en avant l'argument de la différence culturelle, voire d'ériger celle – ci, au rang d'obstacle insurmontable à l'application des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés en Occident. La propagande et une activité diplomatique intense sont mobilisées pour ce faire avec un certain bonheur.

Ainsi, en 1990 la commission des Nations unies pour les droits de l'homme a été contrainte d'abandonner une résolution sur le sujet, après que la Chine eut rallié à sa position l'URSS, l'Ukraine, la Yougoslavie, Cuba, quelques pays d'Afrique et d'Amérique latine. La même année, la Chine bloque une initiative occidentale tendant à habilitier la commission des droits de l'homme de l'ONU à agir en urgence face à des événements du type de Tiananmen. En 1992, la Chine fait bloc avec d'autres pays tels la Syrie ou les Philippines pour limiter le mandat du rapporteur spécial de cette organisation sur la torture.

Le 19 août 2002 à Pékin, Mary Robinson, haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme indique que « ...la situation générale des droits de l'homme (y) était toujours une cause de grave préoccupation ». Elle dénonce notamment à cette occasion l'emprisonnement d'animateurs de grève et de mouvements sociaux, la multiplication des exécutions dans le cadre d'une campagne anti – criminalité, la répression des musulmans de l'ethnie ouïghoure et celle des adeptes de la secte Falungong.

La stratégie poursuivie par la Chine devient plus lisible. Il est de moins en moins question de subir les attaques, notamment occidentales en la matière. Il s'agit d'adopter une posture offensive au plan international en dénonçant les abus commis par les autres pays mais aussi en développant ses propres standards dans le domaine des droits de l'homme.

La sévérité de la répression varie en fonction des impératifs de la politique intérieure ou extérieure. Certains des dissidents les plus connus bénéficient de libération conditionnelle et sont immédiatement exilés aux Etats – Unis : Wei Jingsheng en novembre 1997, Wang Dan en avril 1998. Quelques mois plus tard, la tentative de création d'un parti démocratique chinois donne le signal d'une nouvelle vague d'arrestations et de procès dont la plus illustre victime est Xu Wenli, vétéran du printemps de 1999 et co-fondateur du nouveau parti condamné à treize ans de prison. Le droit d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat paraît devenu nécessaire. Or la Chine n'est pas prête à se plier à un pouvoir supranational dans le domaine de la politique intérieure, répète-t-elle à l'envi.

1.3 UNE REVANCHE A PRENDRE SUR L'OCCIDENT

1.3.1 Complexe de supériorité et humiliation collective

Depuis l'origine, la Chine est persuadée de constituer le véritable centre civilisé du monde et ne pouvait donc avoir de rapport égalitaire avec celui -ci; zhongguo, terme chinois pour désigner la Chine, signifie littéralement «pays du milieu» . Cette vision s'appuyait tout à la fois sur la conscience de sa supériorité intellectuelle par rapport à ses voisins de l'époque et sur une puissance démographique bien supérieure à celle des autres pays d'Asie et du reste du monde. Toutes les populations autres que Han – c'est à dire l'ethnie chinoise dominante – étaient alors

considérées comme barbares et il s'agissait de les civiliser, donc de les siniser¹⁰. Par sa population et son produit intérieur brut, la Chine fut la première économie mondiale de la planète jusqu'au début du XIX^{ème} siècle. Elle existait en effet en tant qu'entité politique et économique définie bien avant la quasi – totalité des autres pays. Son administration était en place dès le X^{ème} siècle et elle connaissait déjà l'imprimerie.

A la grande différence du Japon, cette vision "sinocentrée" de la planète s'accompagnait d'un manque de curiosité pour les choses barbares. La Chine a contribué de façon considérable à l'édification de la civilisation du Vietnam, de la Corée et du Japon qui lui ont emprunté le confucianisme, l'écriture idéographique, le bouddhisme et le système mandarinal des examens. Elle en a gardé un complexe de supériorité. C'est dès le douzième siècle que la Chine, pourtant accueillante par principe, développe une forme de nationalisme à la suite d'occupations totales ou partielles de son territoire.

Jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle, la Chine réussit pourtant à absorber le choc des invasions en obligeant les barbares à adopter son propre système politique, culturel ou moral. Toujours convaincue de la supériorité de sa culture, elle se refuse ensuite à transformer son mépris de l'étranger en force constructive. Alors que la balance commerciale est largement bénéficiaire du fait de l'importante valeur ajoutée des exportations chinoises – porcelaines, laque, soie, thé...-, les Anglais, maîtres de l'Inde depuis peu, y introduisent en grand la culture de l'opium, interdit en Chine, que les marchands font pénétrer massivement en contrebande. Une hémorragie mortelle commence, qui va priver la Chine des capitaux nécessaires à une industrialisation déjà retardée.

L'intervention militaire des Anglais, qui ouvre de force la Chine au commerce international lors des guerres de l'Opium (1840–1860) et auxquelles s'associent successivement les grandes puissances d'alors, n'est donc pas la cause première de la crise chinoise ; elle semble toutefois vouer la Chine des Mandchous à l'éclatement. Les grandes puissances y découpent des zones d'influence, imposent l'humiliation des Traités inégaux – nom donné par les Chinois aux textes qui mettent fin aux guerres de l'Opium et d'agression subies au XIX^{ème} siècle - à un Etat impuissant à défendre sa souveraineté. Ces traités comportent de graves amputations territoriales : la Chine perd 1 500 000 km² au profit de la Russie, Taïwan devient colonie japonaise en 1895 ; l'îlot de Hong Kong devient colonie anglaise dès 1842. Macao, abandonnée

¹⁰ WOETS Ludovic, Les scénarios pour l'avenir de la Chine, Check point forum, 13 novembre 2000.

aux portugais par les Ming contre quelques canons, connaît le même sort. La Chine perd également les quatre territoires vassaux que sont la Corée, la Birmanie, le Vietnam et les îles Ryu – Kyu.

Des atteintes à la souveraineté nationale s’y ajoutent. La Chine doit verser de très fortes indemnités de guerre aux vainqueurs et subir des atteintes supposées définitives à sa souveraineté. Elle doit ainsi limiter à 5 % le montant des droits de douane qu’elle peut imposer, à une époque où les pays qui s’industrialisaient protègent leur production naissante par de puissantes barrières douanières (à la seule exception de l’Angleterre). De plus, les ressortissants étrangers échappent à la loi chinoise et sont justiciables des tribunaux consulaires de leur propre pays. Ce privilège d’extra – territorialité et ces pouvoirs exceptionnels donnés aux consuls font que les étrangers occupent des quartiers de villes chinoises qu’ils gèrent eux-même : il s’agit des concessions dont les plus importantes se trouvent à Shanghai, Tianjin, Hankou et Canton.

Le retard entre l’immense pays et le niveau de développement atteint par les nations les plus dynamiques s’accroît sans cesse. Jadis centre civilisateur rayonnant sur toute l’Asie orientale, l’empire du milieu a raté le rendez – vous de la révolution industrielle et n’est plus alors qu’une province déshéritée du monde moderne. A l’avènement de la première république en 1911, la Chine impériale était en ruine, son système social en faillite, l’administration centrale partie en fumée, les secteurs les plus rentables de son économie passés aux mains de puissances étrangères.

1.3.2 Une inextinguible quête de puissance

Pour ces raisons, la Chine est imprégnée de la volonté de laver les humiliations de la fin du XIX ème siècle et du début du XX ème, où elle a été dépecée et mise en coupe réglée par les puissances occidentales. Elle veut avant tout prouver qu’elle est un pays auquel on ne dicte plus sa loi. Cela donne parfois un caractère agressif à la posture chinoise et débouche à tout le moins sur une politique où la concertation des autres puissances n’est pas la priorité fondamentale.

Le concept de modernisation développé par Pékin s’applique en réalité aux instruments de la puissance. Il semble que la Chine ne sera l’alliée de personne. Etre chinois signifie être civilisé, les autres étant à la fois barbares et inférieurs ; ils doivent donc être déférents. Ce sentiment mêlé

à une histoire faite d'humiliations collectives, l'assurance d'une suprématie chinoise envers les autres, pourraient donner à terme un statut de puissance dominante à la Chine¹¹

1.4 LA POSTURE CHINOISE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

Une bonne compréhension de l'attitude des démocraties occidentales en matière de politique étrangère à l'égard de la Chine exige de savoir comment celle-ci conçoit son propre rôle en matière de relations internationales et singulièrement de considérer ses ambitions dans le contexte international né de l'après 11 septembre.

1.4.1 Tirer profit de la nouvelle donne géopolitique

La fin de la guerre froide et l'effondrement de l'URSS ont modifié l'équilibre qui permettait à la Chine, dans le cadre de sa théorie des trois mondes, d'agir en jouant des contradictions entre les deux superpuissances. L'hégémonisme américain demeure seul et sans partage. La Chine le redoute, le dénonce discrètement, tout en ménageant les Etats – Unis, qui sont un de ses meilleurs clients et dont le poids contrebalance dans la région celui du Japon, toujours redouté.

Alors que la Chine d'après Mao Zedong renonce au discours de l'internationalisme prolétarien et adopte ouvertement une politique étrangère réaliste, fondée sur les rapports de force et visant à la protection des intérêts nationaux, le monde au tournant des années 1980–1990 commence à prendre conscience des conséquences de la mondialisation. Le concept d'équilibre des forces recule devant celui de l'interdépendance ; l'accélération de l'intégration européenne et la multiplication des opérations humanitaires ou de préservation de la paix par l'ONU en témoignent. La Chine a été longue à prendre la mesure de cette évolution. Pourtant, le modèle de croissance économique qu'elle a adopté, tiré par les exportations et faisant une large part aux financements étrangers a inévitablement accru la dépendance chinoise et donc la nécessité pour le gouvernement de Pékin de veiller au processus d'intégration de la Chine à l'économie mondiale.

¹¹ WOETS Ludovic, Scénarios pour l'avenir de la Chine, diplomweb.com, février 2001.

Le besoin d'être reconnue comme grande puissance a aussi incité la Chine à entrer dans le débat international sur des problèmes tels que les échanges commerciaux et financiers, la pollution et l'environnement, la sécurité la prolifération des armes nucléaires et même les droits de l'homme. En 1993, elle a souscrit au traité de non-prolifération des armes nucléaires et, en 1996 a signé l'accord sur l'arrêt des explosions expérimentales. Au conseil de sécurité de l'ONU, le gouvernement de Pékin a approuvé les opérations de maintien de l'ordre chaque fois que celles-ci ne touchaient ni de près ni de loin au problème de Taïwan. En octobre 1998, elle a signé la convention sur le respect des droits civils et politiques.

L'adhésion de la Chine à ces textes peut apparaître surprenante à quiconque est informé de la situation réelle des droits de l'homme, civils et politiques dans le pays. De fait, en dépit de l'existence de ces accords conclus dans le cadre d'une mondialisation en marche, les dirigeants chinois continuent de se référer, dans la conduite de leur politique étrangère, aux préceptes classiques de l'équilibre des pouvoirs. D'où le fossé entre les promesses et l'exécution. La signature du traité de non-prolifération n'a nullement empêché la Chine de poursuivre ses exportations d'armement nucléaires vers le Moyen Orient. Celle de la convention sur le respect des droits civils et politiques est contemporaine d'une vive campagne de répression contre les dissidents du parti démocratique chinois.

Ce double langage a créé l'impression que la Chine refuse de souscrire aux règles de l'ordre mondial dans lequel elle aspire par ailleurs à être intégrée. Ou plutôt qu'elle applique ces règles seulement dans la mesure où elles servent ses intérêts nationaux. Il a créé l'impression que l'attachement proclamé de la Chine à un monde multipolaire reflète avant tout son hostilité à l'hégémonie américaine ; que sa défense d'une conception chinoise des droits de l'homme – ramenés au droit de survie matérielle – vise à désamorcer toute critique à l'égard de sa politique répressive.

Les attentats du 11 septembre ont considérablement modifié la donne. Certes, les premières manifestations à Pékin lors de l'effondrement des Twin Towers furent de joie, car perçues comme la rançon de la politique américaine. Pour autant, le Président Jiang Zemin affirmait au président américain dès le lendemain, le soutien de son pays contre le terrorisme international. Soucieux de ne pas froisser Washington avant l'adhésion de leur pays à l'OMC, acceptée à Doha le 10 décembre 2001, les dirigeants chinois ont toutefois conditionné leur appui.

D'une part, la riposte aux attentats doit s'effectuer dans le cadre des Nations Unies. D'autre part, la Chine pourra mettre à profit cet événement pour renforcer sa tutelle sur les Ouïghours, dont le mouvement nationaliste combat la domination Han au Xinjiang ; celui-ci est considéré par le Président Jiang Zemin comme «une force terroriste dont le but est de faire éclater la Chine» . Il s'agit également de lancer des offensives diplomatiques sur la question de Taïwan. Tout autant, la crise entre l'Inde et le Pakistan permet à la Chine de renouer un contact étroit avec ce dernier et de rompre un tête à tête trop américain. En réalité, la Chine est confrontée à une contradiction dogmatique entre sa volonté d'affirmer sa puissance stratégique vis à vis de l'occident et la nécessité de développer son économie par le biais de bonnes et étroites relations commerciales avec ce dernier.

Depuis la fin du siècle dernier, la Chine a obtenu d'excellents résultats dans divers domaines. Elle a tout d'abord su résister avec succès aux effets de la crise financière asiatique, en gardant un taux de croissance économique relativement élevé. Membre de l'OMC, elle accueillera les jeux olympiques en 2008 .En l'espace d'une génération, la Chine est passée du rôle de pôle révolutionnaire résistant aux deux superpuissances mondiales à une situation de montée en puissance au sein d'un ordre international dont elle a aujourd'hui investi toutes les enceintes. Toutes ces avancées ont redonné confiance au peuple et au gouvernement chinois dans leurs capacités au niveau international. Mais ceux – ci ont dans le même temps pris clairement conscience que la Chine reste un pays en voie de développement et une puissance régionale qui doit faire face à de nombreux défis. Pékin préfère donc continuer de cacher ses talents et attendre son heure, c'est à dire rester prudent dans les affaires diplomatiques. Pourtant, elle n'a pas complètement renoncé à la problématique des humiliations nationales subies naguère et poursuit toujours vis à vis de Taïwan, ce qui serait la dernière étape majeure de la réunification de la nation¹².

1.4.2 L'arrimage à la mondialisation capitaliste comme moyen de conquête de puissance

A la fin de l'année 1999, les dirigeants chinois ont, après bien des hésitations, parié sur l'entrée de leur pays dans l'OMC. Ils espèrent que la libéralisation économique ainsi induite

¹² BAOYUN Yang, Confiance et prudence : la diplomatie chinoise au début du XXI ème siècle ; La Revue internationale et stratégique n° 44, hiver 2001- 2002.

amènera un regain de développement, ouvrant de nouveaux marchés. Ils savent également que cela mettra en péril une partie des industries chinoises, incapables de supporter la concurrence avec leurs adversaires étrangers, qui se verront désormais garantir un meilleur accès au marché chinois. Mais ils estiment qu'à l'issue d'une période d'adaptation, cela constituera un facteur supplémentaire de modernisation. La véritable question est donc de savoir si la libération de l'économie chinoise va conduire à l'émergence d'un nouveau géant économique, par ailleurs superpuissance stratégique, ou compromettre les équilibres politiques, économiques et sociaux du pays. La réforme économique ne semble donc pas être un but, mais l'instrument d'une stratégie de puissance dont l'objectif est de rétablir toute l'influence de la Chine impériale. Il semble que la Chine cherche à nouveau à instrumentaliser le droit international en fonction de ses impératifs politiques¹³.

Selon Jérôme Cohen, praticien renommé de droit chinois, l'OMC agit comme un paravent derrière lequel il est possible de poursuivre ou de mettre en place toute une série de réformes nécessaires que les divisions au sein de l'élite dirigeante du Parti ou les menaces de déstabilisation sociale avaient jusque là obérées.

¹³ WOETS Ludovic, op.cit.

DEUXIEME PARTIE

VERS UNE POLITIQUE ETRANGERE AU SERVICE DE LA MORALE

2.1 La politique étrangère peut – elle être morale ?

Poser cette question met en lumière d'emblée les exigences contradictoires de l'équation. Le véritable ressort de la politique étrangère des Etats demeure en effet la puissance. Il est difficile de séparer la question morale de celle du droit ; or les règles ne s'appliquent que lorsque existent des sanctions. Il semble que la croyance d'Henry Kissinger¹⁴ selon lequel «l'équilibre des puissances et non la paix est l'objectif de tout homme d'Etat qui doit être pragmatique et réaliste et prêt au compromis en évitant les objectifs idéologiques» demeure largement d'actualité. Toutefois, face à la toute puissance des Etats – Unis et aux objectifs nécessairement contradictoires des nations, des institutions internationales tentent d'instiller une dose de moralisation dans les relations internationales. Même si les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances, l'incontestable sensibilisation des opinions publiques, voire des gouvernants de la planète sur le sujet, constitue déjà une première victoire.

2.1.1 Les limites de la confrontation des deux concepts

On le voit bien en examinant le cas de la Chine, il semble fondamental de s'interroger sur le fait de savoir si politique étrangère et morale appartiennent à des sphères totalement différentes ou si la première ne devrait pas au contraire être mise au service de la seconde.

Le manichéisme constitue à l'évidence sur le plan intellectuel, le piège plus fréquemment rencontré. En effet, la tentation d'opposer frontalement ces deux grands ensembles entre lesquels toute intersection paraît impossible est grande. Dans ce schéma, la politique étrangère conduite par les démocraties occidentales est forcément immorale. La question nucléaire illustre bien la limite de l'exercice. On présente souvent comme la plus immorale des menaces la destruction de

¹⁴ Considéré comme l'un des maîtres de la « realpolitik », politique pragmatique, qui dans le cadre des relations internationales, vise à l'efficacité sans considération de doctrine.

villes entières et de leurs populations civiles au moyen de la frappe nucléaire, quand cette même menace d'apocalypse constitue le socle de l'équilibre des puissances de la planète.

Par ailleurs, la morale peut n'être qu'un prétexte ou une légitimation de la politique de puissance. Il s'agit alors d'une utilisation hypocrite de la morale ; les croisades, la colonisation de l'Afrique par les Européens, l'intervention de l'alliance au Kosovo ou le soutien américain au régime de Taïwan ont tous été réalisés au nom d'une certaine idée de la morale.

Ensuite, seules les grandes puissances ont la possibilité de mettre en œuvre la morale qu'elles ont elles même définies. On imagine difficilement en effet le sultanat de Brunei bombarder Pékin au motif d'une revendication territoriale non justifiée à ses yeux d'un îlot de la mer de Chine. On constate même pour ce qui est de l'ingérence, une inversion des valeurs dans le monde occidental. Il y a vingt ou trente ans, l'ingérence était perçue de façon extrêmement négative par les tenants de la ligne morale, comme une marque de non-respect des peuples du Sud par les puissances riches, une entrave caractérisée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. A l'inverse, la non-ingérence était considérée comme la norme à promouvoir, car respectueuse des différences de et des droits de chacun. Seuls les tenants de la raison d'Etat justifiaient l'ingérence au nom du réalisme ou de l'intérêt national. On le voit, l'évolution se fait aujourd'hui à front renversé sur ce problème.

De la même façon, il s'agit de savoir qui détermine ce qui est moral et ce qui ne l'est pas. Ne représentant après tout qu'un sixième de l'humanité, le monde occidental peut-il s'arroger le droit de définir ce qui est admissible ? La Chine, qui compte aujourd'hui 1,3 milliards d'individus, n'a-t-elle pas de la même façon également voie au chapitre ? Existe-t-il des modèles dont il suffirait d'attendre que les autres peuples les assimilent afin de les copier ou faut-il se résigner à ce que des peuples inférieurs ne puissent jamais adapter chez eux cet idéal ? La Chine souhaite sans doute résister aux injonctions occidentales et lutter contre une certaine hypocrisie occidentale, mais elle ne prétend pas modeler l'Occident à son image.

La guerre au Kosovo, qui marque de ce point de vue une rupture, a engendré une incompréhension totale, celle de la primauté des droits de l'homme sur la souveraineté des Etats ; elle a déclenché aussi une paranoïa résultant de l'histoire et des différentes humiliations

occidentales du XIX^{ème} siècle. La première étape de la nouvelle stratégie de l'OTAN visait les Balkans, la suivante sera dirigée contre la Chine, pense-t-on à Pékin. La nouvelle bipolarité du monde Occident-Asie s'en trouve renforcée d'autant que l'Occident conserve les attributs de la puissance au sein du jeu et des règles de la diplomatie classique et tente de définir parallèlement les règles de suspension de souveraineté.

Il est communément admis que les valeurs occidentales sont en bloc, sans discussion ni nuance possible, des valeurs universelles et que toute interrogation à ce sujet, tout pragmatisme est sacrilège. Nombre de puissances occidentales cautionnent l'idée que tout pays non démocratique pourrait et devrait devenir démocratique du jour au lendemain, la norme étant la démocratie occidentale d'aujourd'hui.

Existe-t-il sur ce point des valeurs universelles ou seulement des valeurs particulières à chaque continent, à chaque civilisation ? La définition des normes éthiques est-elle neutre ou cache-t-elle des enjeux stratégiques ou économiques ? Est-il si simple de reprocher aux pays occidentaux de passer des accords commerciaux avec des Etats non démocratiques comme la Chine, quand récemment encore on a vu des dissidents chinois réclamer aux Etats-Unis de ne pas pénaliser le commerce avec la Chine au seul nom du respect des droits de l'homme.

Cependant, peut-on s'arrêter à un tel constat ? Sûrement pas, car il s'agit là d'un piège qui consisterait à dire que tout point de vue se vaut et que le non-respect des droits est tout aussi justifié que leur respect. On court alors le risque d'accepter l'inacceptable. L'exemple taïwanais montre qu'il n'y a pas de malédiction génético-géographique qui condamnerait les pays d'un continent à subir des formes autoritaires d'exercice du pouvoir. Dans ce registre, la Déclaration universelle des droits de l'homme a beau avoir été promulguée par un petit nombre d'Etats occidentaux, on peut estimer qu'il s'agit d'un acquis universel qui s'impose à ceux qui ont été créés depuis.

Un autre danger revient à considérer que puisqu'on incarne des valeurs universelles, ceux qui s'opposent à vous ne défendent pas un intérêt national, mais s'opposent aux valeurs universelles dont vous êtes l'étendard. Que la Chine s'oppose à la France sur le sujet de la politique conduite au Tibet et l'on discernera aussitôt un complot contre la patrie des droits de l'homme.

Enfin, la fameuse question du double standard fait également débat. En d'autres termes, applique-t-on bien de façon universelle les règles qu'on a définies comme étant universelles ? Les échanges commerciaux ont rapidement repris entre les puissances occidentales et la Chine après les massacres de Tiananmen, quand ces mêmes démocraties ne voyaient en Tchétchénie qu'une réponse, peut-être disproportionnée, au terrorisme. Cette attitude différente face à des faits comparables vient conforter ceux qui estiment que pour le monde occidental, l'invocation de la morale est un prétexte et non une réelle motivation. On objectera naturellement sur ce point que si pour des raisons pratiques, la morale ne peut pas être défendue partout, il est cependant justifié de le faire lorsqu'on en a la possibilité¹⁵.

On l'a compris, deux thèses s'opposent. On considère tantôt que les Etats sont des monstres froids, opaques et répressifs, que le réalisme est proche du cynisme et que les relations internationales en sont le domaine de prédilection. La raison d'Etat est dans ce cas toujours haïssable. Convenons d'ailleurs sur ce point que l'élection le 20 janvier 2003 de la représentante de la Libye à la tête de la commission des droits de l'homme de l'ONU, avec l'abstention bienveillante de la France, ne contribue pas à atténuer ce sentiment.

Les citoyens ont tendance à considérer que les Etats entretiennent entre eux des rapports plus cyniques que moraux. Ils ne sont en effet pas loin de penser que les véritables motivations des Etats sont toujours économiques, politiques, stratégiques ou encore commerciales plutôt que vertueuses. Les relations internationales seraient ainsi un jeu où les intérêts des Etats et les égoïsmes nationaux s'affrontent plus ou moins pacifiquement selon les périodes. La puissance serait l'unique ressort des Etats et non la vertu. Peu importe que l'action soit bonne, pourvu qu'elle permette d'atteindre le but prévu. La répression qui sévit au Xinjiang ou au Tibet n'empêche nullement les responsables politiques chinois d'être reçus dans les démocraties occidentales. Cette question ressurgit chaque fois que le travail diplomatique amène à traiter avec un pays qui, à l'instar de la Chine, ne répond pas aux exigences de la démocratie, telle que la conçoivent les pays occidentaux.

Les peuples eux-mêmes semblent d'ailleurs résignés, puisqu'ils sont plus ou moins convaincus que si la morale est de l'ordre du souhaitable, il convient de ne pas être naïf et de se guider suivant des critères plus réalistes dans l'action concrète. Les Etats et les citoyens des nations ont

¹⁵ BONIFACE Pascal, *Le réalisme au service de la morale*, in *Morales et relations internationales*, Paris ; PUF, 2000.

intégré le fait que la politique moderne n'est plus l'art de poursuivre des fins vertueuses, mais que tout est affaire de force et de calculs. Ils sont aussi persuadés qu'il convient d'afficher que son action est morale, mais que le véritable ressort de l'action, notamment de l'action internationale, est celui de la puissance.

Ce sentiment fait aujourd'hui peser en permanence un soupçon sur l'action internationale des Etats, régulièrement dénoncée comme hypocrite. Le cardinal de Richelieu¹⁶ avait, dès le 17^{ème} siècle, compris la nouvelle logique des Etats modernes ; pour lui, la notion d'intérêt national de l'Etat devait supplanter la notion médiévale de moralité.

L'autre thèse tend à épouser l'idéalisme d'un Wilson, qui déclarait en 1918 que l'époque refusait les critères de l'égoïsme national gouvernant autrefois les conseils des nations et qu'elle exigeait un nouvel ordre des choses, où les seules questions seraient celles du bien, du juste et de l'intérêt de l'humanité. Déjà accueilli avec scepticisme par les vieilles nations européennes de ce temps, cette vision semble avoir encore perdu du crédit aujourd'hui.

La question est alors de savoir si nous vivons encore dans un monde pensé par Richelieu, c'est à dire dans lequel la doctrine des droits de l'homme et la prééminence de la règle de droit se résument à une vaste hypocrisie, permettant de justifier habilement les égoïsmes nationaux ? Il serait probablement naïf de croire à l'institution d'un nouvel ordre international fondé sur la morale. Mais l'on peut raisonnablement penser que le droit international a fait des progrès considérables dans la conduite des relations internationales.

Le passage d'un monde bipolaire à un monde unipolaire a réactivé toutes sortes d'antagonismes, qui peuvent conduire à considérer que la politique de puissance entre les Etats connaît un regain de vitalité : conflits identitaires succédant aux conflits idéologiques dans lesquels les considérations morales n'ont pas leur place, guerres économiques et culturelles qui succèdent aux guerres militaro-stratégiques, montée des fondamentalismes¹⁷. Le cas de la Chine, placée aujourd'hui à la croisée des chemins vingt cinq ans après le spectaculaire virage amorcé par Deng Xiaoping dans un contexte de post guerre froide en constitue une parfaite illustration.

¹⁶ 1585-1642. Inventeur de la diplomatie européenne fondée sur la raison d'Etat, la défense de l'intérêt national et la recherche de l'équilibre entre les puissances.

¹⁷ FORNI Raymond, *Morale et relations internationales*, *Morales et relations internationales*, Paris ; PUF, 2000.

2.1.2 Le sens réel de la rencontre entre morale et politique étrangère

Tout revient en fait à organiser la compatibilité entre sécurité et vertu et non pas à assurer la promotion de cette dernière à quelque prix que ce soit. La Chine sait parfaitement jouer de ce jeu, condamnant les gouvernements occidentaux à afficher des positions souvent incohérentes, que justifient seules les exigences conjoncturelles auxquelles ils sont exposés. Le partenariat chinois dans le cadre de la coopération Asie–Pacifique (APEC) est une condition de sécurité économique et politique qui condamne Washington à une diplomatie ouverte à l’égard de Pékin. Combatif sur le dossier des droits de l’homme lors de sa première campagne électorale, le Président Clinton dut amorcer un retrait significatif, dès novembre 1996, lors de la tenue du sommet de Manille réunissant les chefs d’Etat de ce forum. La contrainte fut d’autant plus forte que dans les dix huit mois qui précédèrent, le régime chinois sut consentir à l’Europe des avantages jamais acquis auparavant : la crispation américaine suscita sur le vieux continent une vraie surenchère entre ceux qui marqueraient le mieux leurs dispositions à fermer les yeux sur le non-respect des droits de l’homme dans l’ancien empire du milieu.

Dès mars 1997, la visite du vice Président Al Gore à Pékin, permit de vendre cinq Boeing 777 et une usine Général Motors. Peu après, les partenaires américains purent moduler leur attitude à l’égard de la Chine, lors de la tenue annuelle de la commission des Droits de l’homme des Nations Unies, en fonction de l’évolution des négociations sur l’entrée de la Chine à l’OMC ou des méandres de la stratégie chinoise en matière balistique ou d’espionnage industriel.

Où se trouve la logique ? Effet de vitrine, cynisme hérité de la «realpolitik» ? Pas seulement. Il apparaît bel et bien que l’impudence réaliste eut été d’éviter la référence aux droits de l’homme et à la morale, omniprésentes dans le débat politique dans lequel elles opèrent à la fois comme finalité et comme contrainte. Au titre du réalisme politique, aucune diplomatie ne peut en effet se contenter d’une posture qui n’obtiendrait aucun résultat, fut-il limité. Henry Kissinger lui-même suppliait pour repartir d’une visite chez un dictateur avec quelques gestes symboliques de libéralisation.

La Chine le sait bien qui dut finalement signer, puis ratifier le Pacte des Nations Unies sur les droits économiques sociaux et culturels et ouvrir ses prisons aux experts onusiens, en plein cœur du grand marchandage de la fin des années 1990. Au titre des contraintes, le stratège occidental

le mieux rompu au jeu de la négociation ne peut ignorer ces paramètres que son parlement, son opinion publique ou ses propres organisations non gouvernementales (ONG) se chargeront de lui rappeler. La transgression de la règle peut entraîner la disqualification, au moins temporaire de ceux qui l'ont commise. Au-delà d'un certain seuil de cynisme, le coût devient trop élevé.

Ainsi apparaît le sens réel de la rencontre entre morale et politique étrangère : donner un supplément de sens à la vie internationale. En cela, cette diplomatie peut apparaître dans sa plénitude puisqu'elle vise le compromis optimal, même si celui qui le recherche peut parfois se régaler d'avantages nouveaux, voire inattendus. On peut aussi se servir des droits de l'homme pour accroître sa puissance et glaner quelques bénéfiques politiques. L'opération est pourtant plus coûteuse que rentable.

Selon Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères français entre 1997 et 2002, une esquisse de solution pourrait conduire à promouvoir une politique étrangère nouvelle et ambitieuse, fondée sur le réalisme, prenant en compte toutes les données d'aujourd'hui, les faits comme les convictions : l'économie globale de marché et d'information ; les nouveaux acteurs internationaux, le poids des médias, des ONG et des opinions, le refus radical des totalitarismes, le rejet des guerres et des conflits, l'exigence de démocratie, mais qui ne confondrait pas posture et action, moralisme affiché et justesse des résultats obtenus.

La vérité oblige toutefois à dire que les démocraties occidentales n'ont pas de raison de se lier les mains et d'abandonner aux autres puissances le soin de négocier et de définir le monde de demain. Il apparaît en fait que les dirigeants d'aujourd'hui n'ont presque jamais à choisir entre une solution morale et une autre immorale, mais entre plusieurs options qui combinent toutes à des degrés divers avantages et inconvénients.

Dans la presque totalité des cas, les hypothèses envisageables ont des implications multiples et contrastées sur tous les plans : éthiques, stratégiques, économiques, etc...Elles sont presque toujours ambivalentes du point de vue moral, comme des autres perspectives. On est alors en droit de se demander légitimement s'il est plus immoral de commercer avec certains pays comme la Chine ou encore de décider de politiques de sanction à l'égard de ceux-ci. La morale devrait se juger aux résultats au moins autant qu'aux intentions.

2.2 L'ATTITUDE AMBIVALENTE DES DIPLOMATIES OCCIDENTALES A L'EGARD DE LA CHINE

2.2.1 La démocratisation par l'isolement ou par l'intégration

Face à une Chine prompte à revendiquer ses droits de grande puissance mais peu encline à exercer les responsabilités internationales qui vont de pair avec ce statut, le reste du monde, et singulièrement les démocraties occidentales, s'interrogent sur la politique à adopter vis à vis de cette puissance économique et stratégique en devenir. Tantôt plaidant pour une politique de rigueur et de représailles, susceptible de rappeler le gouvernement de Pékin à ses engagements, tantôt nourrissant au contraire l'espoir que la poursuite du dialogue et des contacts amènera peu à peu la Chine à combler le fossé entre les paroles ou les écrits et les actes, les diplomaties étrangères occidentales se contorsionnent.

Les événements de la place Tiananmen apportent un début de réponse à cette épineuse question. Les dirigeants chinois ont décidé, on le sait, de réprimer le mouvement dans le sang au moment même où l'Union soviétique refusait de choisir cette voie en Europe de l'Est. Après avoir proclamé des sanctions à l'égard de la Chine, les pays occidentaux renoncent rapidement, attirés par les promesses dont cet immense marché est porteur. Toutefois, cette position fait débat. Le monde occidental, et en premier lieu les Etats-Unis, conservent une attitude ambivalente à l'égard de la Chine, comme l'illustrent les différends qui opposent les présidents américains successifs et le Congrès dès lors qu'il s'agit de commercer avec ce pays.

Les plus nombreux pensent en effet que le développement chinois est dans l'intérêt du monde occidental, qui peut par ailleurs espérer qu'il conduira à une démocratisation du régime et à une meilleure intégration de la Chine dans le système mondial. Mais, pour d'autres, la Chine est le nouvel adversaire de l'occident, plus dangereux encore que ne l'était l'URSS de la période du clivage Est-Ouest.

Paradoxalement, alors que la Chine a réussi son décollage économique, il semble qu'elle a perdu une partie du prestige, notamment idéologique, qu'elle avait au cours de la guerre froide. En dehors de ses frontières, le modèle chinois ne fait pas rêver. Il est au contraire souvent critiqué,

notamment par des militants associatifs ou des ONG qui contestent pêle – mêle le caractère autoritaire du régime ou sa politique au Tibet.

Au – delà de ces tergiversations sur la meilleure façon de promouvoir le changement en Chine, il semble que la question n'est pas de savoir si les démocraties occidentales doivent traiter avec ce pays, mais bel et bien de se demander si elles peuvent se permettre de ne pas le faire. Peut-on vraiment isoler un pays comptant 1,3 milliards d'habitants, doté d'un arsenal nucléaire et de l'une des économies les plus dynamiques de la planète dont la croissance réelle dépasse 8 % depuis une vingtaine d'années ?

2.2.2 Etats – Unis et Europe, une approche différenciée

L'administration Clinton, en particulier après la révision en 1994 – 1995 de sa politique chinoise, a fait sienne la stratégie selon laquelle le meilleur moyen d'éviter toute confrontation face à une Chine potentiellement perturbatrice dans le monde, était de favoriser la participation de Pékin au plus grand nombre possible d'institutions et de régimes internationaux. Il s'agissait de faire en sorte que la Chine trouve intérêt à préserver l'ordre international existant en lui donnant voix au chapitre sur une grande variété de questions fonctionnelles. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette stratégie n'était pas née d'une initiative américaine. Bien au contraire, les Etats – Unis y adhérèrent assez tardivement.

Elle prit en réalité forme au Japon dans le sillage du massacre de la place Tiananmen et des sanctions qui s'en suivirent. Tokyo pensait en effet que ces sanctions risquaient d'isoler la Chine de manière permanente en en faisant une sorte de paria ou d'Etat voyou. Aussi, en octobre 1990, le Conseil et le Parlement européens décidèrent-ils de reprendre les échanges institutionnels avec la Chine, puis de permettre à celle-ci de bénéficier de l'ensemble de l'assistance et des programmes de collaboration existants, dès janvier 1992. L'ANSEA adopta également cette position car elle considérait qu'une Chine isolée était potentiellement dangereuse et commença donc à relancer une politique d'engagement à l'égard de la Chine. De fait, une Chine repliée sur des positions défensives et nationalistes n'était guère motivée à adhérer à des politiques ou à coopérer avec des institutions qui protégeaient les intérêts occidentaux et oeuvraient en faveur de la stabilité internationale. Ainsi, alors que l'Union européenne était persuadée que les sanctions militaires à l'égard de la Chine devraient être maintenues de manière indéfinie, il existe vers 1992 – 1993, un consensus entre les alliés et les partenaires clés des Etats-Unis selon lequel de

larges efforts doivent être entrepris pour intégrer la Chine dans le plus grand nombre d'institutions et de régimes. Cette stratégie peut-être qualifiée d'intégrationniste. Dépassant ses propres réticences, l'administration Clinton se rallia à cette opinion un an plus tard alors que ce concept devenait l'un des principaux piliers de la politique d'engagement du Président américain.

Le résultat fut une harmonisation de la politique américaine avec celle de ses alliés européens et asiatiques sur la base d'un consensus qui devait durer jusqu'à la fin des années 1990. La Chine put ainsi accéder à un certain nombre de traités internationaux parmi lesquels le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de non-prolifération, la convention sur les armes chimiques, sur les armes biologiques ou encore plus surprenant les deux pactes des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Aujourd'hui, l'administration Bush manifeste des réticences à adhérer à cette stratégie intégrationniste, sauf, et l'exception est de taille, dans le domaine commercial. Si l'on en juge par la visite du Président Bush en Chine en février 2002, la conclusion d'accords bilatéraux flamboyants, sur la question de la non - prolifération par exemple, semble avoir la préférence de la Maison Blanche.

L'approche européenne de la Chine est plus dépassionnée que la politique américaine. Les européens, tout particulièrement la France et les pays scandinaves, ont de la sympathie envers les critiques chinoises de l'hégémonie américaine et le désir exprimé par Pékin de bâtir un monde multipolaire. L'Europe tout comme la Chine, voudraient en être les principaux pôles d'un tel monde, même si leurs prévisions sur l'émergence de ce dernier ne se sont pas encore matérialisées.

Les approches européennes et américaine vis à vis de la Chine en matière de promotion des droits de l'homme, sont sensiblement différentes. D'une manière générale, les gouvernements européens poursuivent collectivement ou bilatéralement, un dialogue plus discret, bien qu' officiel avec le gouvernement chinois sur les droits de l'homme, alors que le gouvernement américain, le Congrès et les organisations privées des Etats-Unis ont tous opté en faveur d'une approche plus publique privilégiant la condamnation sur le dialogue. L'administration Clinton avait également lancé, lors de son second mandat, un dialogue bilatéral avec Pékin qui fut par la suite suspendu pour ne reprendre que récemment. Trois rencontres de ce type ont eu lieu depuis

1997, alors que les dialogues Union Européenne-Chine ont lieu deux fois par an ; certains Etats européens maintiennent toutefois leur propre dialogue bilatéral sur les droits de l'homme. Une différence notable est apparue quant à l'utilisation de la commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève en tant que forum de condamnation des atteintes aux droits de l'homme par la Chine. Depuis 1995 en effet, l'Europe s'est sentie mal à l'aise face à cette approche qui privilégie la confrontation et ses membres ont renoncé un à un (au même titre que l'Australie, le Canada et bien d'autres pays) à soutenir les résolutions déposées à l'initiative des Etats-Unis. L'approche américaine devait finalement échouer en mars 2001 après une ultime tentative.

Une autre différence liée aux tactiques de promotion des droits de l'homme en Chine a trait au financement et à la gestion des programmes de terrains et à l'allocation de ressources publiques pour financer la formation de personnels en dehors de la Chine. Depuis le milieu des années 1990, l'Union européenne a consacré des fonds considérables à la promotion de programme sur les droits de l'homme et sur la construction d'un Etat de droit. De nombreuses ressources sont également allouées par les Etats membres de l'Union à la formation des avocats et des juges en Europe. La plupart de ces activités entrent dans le cadre de deux programmes bilatéraux institutionnalisés : le programme de coopération Europe-Chine sur les droits de l'homme et le programme de coopération juridique et judiciaire Europe-Chine. En raison du refus du Congrès de financer de tels programmes, le gouvernement américain n'a consacré à ce jour aucune ressource au financement d'un effort comparable.

L'approche européenne est louable et devait être adoptée par les Etats-Unis. Alors que les Etats-Unis et l'Europe ont choisi différentes tactiques pour tenter d'améliorer la situation des droits de l'homme en Chine, l'efficacité de leurs actions respectives a été renforcée par un phénomène d'effet cumulé . Sans de telles pressions, à la fois subtiles et manifestes, la Chine n'aurait sans doute pas signé les deux Pactes des Nations-Unies en 1997 et 1999. Les perspectives américaines et européennes sur les questions tibétaines ne sont pas dissemblables et il existe des lobbies nationaux qui influencent les politiques gouvernementales sur cette question des deux côtés de l'Atlantique. Dans le cadre européen, ces groupes de pression sont particulièrement actifs en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Danemark et en Suède.

L'approche européenne des droits de l'homme en Chine s'inscrit dans un cadre conceptuel et politique plus large qui a pour objectif de renforcer la société civile, la gouvernance et les capacités de l'Etat à l'échelon local. Bon nombre de ces efforts ont eu pour prolongement

l'élaboration du programme européen de gouvernance des villages chinois. La banque européenne d'investissements, le bureau des affaires humanitaires de la commission européenne et d'autres agences européennes jouent également un rôle important dans ce domaine.

Ces efforts incluent un large éventail de réalisations européennes dont les programmes de réduction de la pauvreté et de développement durable, de promotion de la société civile et d'amélioration de la qualité de l'environnement et de la législation sur le sujet. La formation des fonctionnaires et des responsables locaux, l'amélioration des procédures comptables et d'audit, le développement des soins du système de sécurité sociale pour les femmes et les enfants, la mise en place de cliniques publiques, de formation de personnels paramédicaux et de conseillers, le renforcement de la prise de conscience sur le virus et la maladie du sida peuvent être également mentionnés¹⁸.

2.3 La « judiciarisation » progressive du monde

Un certain nombre de phénomènes indiquent que la logique de puissance, loin d'avoir disparue, doit compter aujourd'hui avec des critères de pacification. L'idée que le monde pourrait progresser vers la voie de la démocratie et de la paix gagne du terrain, et les relations internationales prennent en compte un certain nombre d'aspirations des peuples, qui ne permettent plus de faire prédominer le seul intérêt de l'Etat.

L'idée d'une justice pénale internationale avance lentement ; les Etats, dont les intérêts géopolitiques divergent souvent quant à cette exigence de justice ont longtemps freiné le processus. La lente ascension du principe d'une juridiction internationale est là pour en témoigner. L'idée de l'installation d'un tribunal rassemblant les nations pour juger les auteurs de crime est apparue après chaque grande tragédie humaine : l'idée avait déjà été évoquée lors du Congrès de Vienne en 1815 et plus solidement encore lors de la négociation du Traité de Versailles en 1919. Il fallut pourtant attendre la mise sur pied des tribunaux de Nuremberg et de Tokyo pour voir l'humanité se substituer au peuple pour juger.

¹⁸ SHAMBAUGH David, L'Europe et les Etats-Unis face à la Chine : deux lits pour un même rêve ? Perspectives chinoises, juin 2002.

Cet élan fut pourtant brisé puisque les Etats se confièrent à eux même la tâche de réprimer ces crimes dès après la guerre en application de la convention internationale du 9 décembre 1948. En 1948, l'assemblée générale des Nations – Unies demandait à la commission du droit international de codifier les principes de Nuremberg et de préparer un projet de statut. Mais les travaux relatifs à la création d'une cour pénale internationale (CPI) seront paralysés jusqu'en 1989. Ce sont incontestablement des considérations tirées de la notion même de dignité de l'homme qui ont conduit à concevoir cette nouvelle juridiction, déjà prévue au lendemain de la guerre, mais qui n'avait pu voir le jour en raison de la guerre froide et de l'opposition du bloc soviétique.

La création des deux tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, puis la signature à Rome en 1998 de la convention portant statut de la cour pénale internationale a fait franchir à la communauté internationale un nouveau pas dans l'affirmation d'un droit international sanctionné par une juridiction permanente à compétence universelle. Notons ici que la constitution de deux tribunaux ad hoc a d'ailleurs été une manière de jeter un voile pudique sur les impuissances ou l'incapacité de la communauté internationale à prévenir et à interrompre les deux génocides en ex-Yougoslavie et au Rwanda.

La compétence de cette cour s'étendra aux crimes réputés les plus graves : génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression. Ceux-ci menacent en effet les fondements même de la société internationale et révoltent profondément la conscience humaine. Dès lors que les Etats sont en cause, il y a toujours de très forts obstacles de nature politique, juridique et économique, s'opposant à toute possibilité de juger au plan international les personnes par l'intermédiaire desquelles il agit. L'Etat est toujours venu s'interposer entre le droit international et les personnes privées. Alors que l'Etat constitue jusqu'à présent un écran opaque entre les victimes et le droit international, le voile étatique pourra désormais se déchirer et atteindre, au – delà de l'Etat, la personne physique auteur du crime et la sanctionner.

Peu à peu se tisse donc, contre vents et marées sur la planète, une toile d'engagements et de responsabilités, qui constituent à terme une perte sèche de puissance à laquelle nul n'est sûr de pouvoir échapper toujours et complètement. La «judiciarisation» en marche du monde appartient à cette dynamique. Reconnaissons d'ailleurs que ce processus s'est imposé grâce à des

dynamiques institutionnelles liées aux effets d'expérience , bien plus qu'à une volonté délibérée des Etats ; sur ce point précis, ceux-ci, souvent embarrassés par des décisions incohérentes voire contradictoires, n'ont finalement que peu de leçons à donner à un pays tel que la Chine.

Aucun Etat ne conteste ouvertement la création d'une CPI. Beaucoup pourtant en freinent l'établissement de manière directe ou détournée ; le projet d'établissement de la cour pénale permanent est on l'a vu en effet débattu depuis plus de cinquante ans. A l'instar de la Chine, mais aussi des Etats-Unis qui ne font pas partie des 66 pays ayant ratifié le Traité, les Etats sont toujours méfiants à l'égard du juge international, dont ils perçoivent les pouvoirs comme autant de menaces d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Un double langage existe donc indubitablement qui conduit à se déclarer à la fois favorable à l'instauration d'une telle Cour et soucieux d'en limiter les prérogatives au maximum.

Membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, et disposant d'un droit de veto dont elle a certes peu fait usage jusqu'à présent, la Chine redoute à l'évidence la puissance de la cour et l'apparition progressive de ce que certains dénoncent déjà comme étant un gouvernement des juges. De leur côté, les organisations humanitaires ont défendu l'attribution de pouvoirs forts au procureur, réclamant qu'il puisse engager des poursuites de sa propre initiative, sur la base de n'importe quelle source d'information n'émanant pas obligatoirement de Etats et une limitation du rôle du Conseil de sécurité de sorte qu'il n'ait pas de droit de veto sur les poursuites.

Les Etats-Unis ont annoncé officiellement leur opposition à la CPI le 6 mai 2002, dénonçant le traité de Rome signé par l'administration Clinton en décembre 2000. En substance, le gouvernement américain estime que la CPI ne présente pas les garanties suffisantes contre une utilisation politique de l'institution et refusent de voir leurs ressortissants et singulièrement les décideurs politiques et les chefs militaires faire l'objet de poursuites.

CONCLUSION

Les considérations fondées sur l'intérêt national des Etats demeurent un moteur important des relations internationales. La recherche de puissance, singulièrement économique, est une composante de toute politique internationale, devant lesquelles les considérations éthiques, morales et juridiques s'effacent encore trop souvent. Les diplomaties occidentales ont dans leur grande majorité, rapidement balayé de leur mémoire le massacre de Tiananmen, au motif souvent fallacieux qu'une Chine isolée est potentiellement plus dangereuse qu'une Chine intégrée.

Il semble toutefois qu'un virage se dessine lentement. L'intégration progressive de nombre d'Etats dans une communauté plus large d'intérêts et de valeurs, telles que l'ASEAN ou l'OMC pour la Chine, l'émergence et la mise en place d'une juridiction répressive à vocation internationale, devraient peu à peu faire plus qu'habiller d'une dimension morale les exigences, souvent cyniques et peu avouables, de la politique étrangère.

Dans le monde contemporain, la conduite des relations internationales n'est plus coupée de la politique intérieure, comme c'était le cas il y a quelques années encore. Le renforcement de l'exigence morale est sans nul doute l'effet cumulé du développement de la démocratie, de la croissance des échanges et du commerce et du poids croissant de l'opinion publique dans la détermination de la politique étrangère, qui fait que chacun vit beaucoup plus sous le regard de l'autre. Dès lors, le danger peut d'ailleurs devenir celui de la manipulation de l'opinion qui pourrait embrasser des causes moins réelles qu'habilement présentées.

La présence grandissante des moyens de communication et le travail de fond des organisations humanitaires font place de leur côté et en dépit de certaines dérives, à des considérations morales et citoyennes, favorisant une vision plus démocratique des relations internationales. Il y a donc semble-t-il, des raisons d'espérer que la logique d'Etat cède à l'avenir un peu de terrain à une logique citoyenne, fondée sur le respect de la dignité humaine.

Au total, l'Histoire n'a peut-être si mal travaillé. D'une conception classique qui proclame l'incompatibilité naturelle de la morale et de la politique étrangère, on est passé aujourd'hui à

une relation encore instable, mais probablement réelle et durable. Les illusions restent pourtant nombreuses. L'erreur fut de croire que cette référence nouvelle effacerait d'un coup tout un passé réaliste. Par naïveté ou par idéalisme, les ardeurs d'un Wilson ne furent jamais en mesure de porter la morale à la hauteur des principes constituants. Que la rencontre entre morale et politique étrangère prête aujourd'hui à débat et expose ceux qui la dénie à la censure est déjà un acquis respectable.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANCAIS

- BADIE Bertrand, La diplomatie des droits de l'homme , Paris ; Fayard, 2002.
- BADIE Bertrand, Un monde sans souveraineté, Paris ; Fayard, 1999.
- BERGERE Marie-Claire, La Chine de 1949 à nos jours, Paris ; Armand Colin, 2000.
- BONIFACE Pascal, Le monde contemporain, grandes lignes de partage, Paris ; PUF, 2001.
- BONIFACE Pascal, Morale et relations internationales, Paris ; PUF (IRIS, enjeux stratégiques), 2000.
- CAMROUX David, DOMENACH Jean – Luc, L'Asie retrouvée, Paris ; Seuil,1997.
- CHAIGNE Christine, PAIX Catherine, ZHENG Chantal, Taïwan : enquête sur une identité, Paris ; Karkala, 2000.
- CHAUPRADE Aymeric, Géopolitique : constantes et changements dans l'histoire, Paris ; Ellipses, 2001.
- CHAUPRADE Aymeric, Introduction à l'analyse géopolitique, Paris ; Ellipses, 1999.
- DOMENACH Jean-Luc, Où va la Chine, Paris ; Fayard, 2002.
- ELISSEEFF Danielle, Histoire de la Chine, Paris ; Editions du Rocher, 1997.
- FINKELKRAUT Alain, BADINTER Robert, DANIEL Jean, La morale internationale entre la politique et le droit, Genève ; Editions du Tricorne, 2000.
- GENTELLE Pierre, Chine, Un continent et au-delà ? Paris ; La documentation française, 2001.
- GRAVEREAU Jacques, L'Asie majeure, la révolution silencieuse de l'Asie orientale, Paris ; Grasset, 2001.
- HUNTINGTON, Samuel P., Le choc des civilisations, Paris ; Editions Odile Jacob, 1997.
- KISSINGER, Henry, Diplomatie, Paris ; Fayard, 1996.
- MOREAU DEFORGES, Philippe, L'ordre mondial, Paris ; Armand Colin, 1998.
- NOUAILHAT Yves-Henri, Les Etats-Unis et le monde au 20^e siècle, Paris ; Armand Colin, 2000.
- ROCHE Jean-Jacques, Théorie des relations internationales, Paris ; Montchrestien, 1999.

- ROTERMUND Hartmut O., L'Asie orientale et méridionale aux 19 et 20^e siècle, Paris ; PUF, 1999.
- ROUX Alain, La Chine au XX^e siècle, Paris ; Sedes, 1999.
- (de) SENARCLENS Pierre, La politique internationale, Paris ; Armand Colin, 2000.
- SOPPELSA Jacques, Géopolitique de l'Asie-Pacifique, Paris ; Ellipses, 2001.

OUVRAGES EN ANGLAIS

- OPPENHEIM Félix, The place of morality in foreign policy ; Lexington Books, Lexington, 1991.

ARTICLES DE REVUES EN FRANCAIS

- ACHCAR Gilbert, La construction de la « coalition contre le terrorisme », Le Monde diplomatique, décembre 2001.
- BOAYUN Yang, Confiance et prudence, la diplomatie chinoise au XX^e siècle, La revue internationale et stratégique, n°44, 2002.
- BOUCHET – ORPHELIN, Catherine, Analyse critique de l'Asie 21, Revue Futuribles, analyse et prospection, janvier 1997.
- CHAILLON Frédéric, Les politiques étrangères, rupture et continuité, Notes et études documentaires n° 5118-29, Paris ; La documentation française, 2001.
- CHOUKROUNE Leïla, Chine - O.M.C. : l'Etat de droit par l'internationalisation ? Actualité et droit international, mars 2002.
- FOY Colm, MADISSON Angus, La Chine : première puissance économique du monde ? L'observateur OCDE, 1997.
- GODEMENT François, Chine - Etats - Unis entre méfiance et pragmatisme, Notes et études documentaires n° 5132 IFRI, Paris ; La documentation française, 2001.
- HASKY Pierre, Pékin présente sa nouvelle garde, Libération, 17 mars 2003.
- MAUPAS Stéphanie, Un impératif moral, Diplomatie judiciaire, juillet 1997.
- NIQUET Valérie, « Asie équilibres incertains », La Revue internationale et stratégique n°44, Paris ; PUF, 2002.
- PISAR Samuel, La Chine et le monde, Le Monde, 8 novembre 2002.

- SHAMBAUGH David, L'Europe et les Etats-Unis face à la Chine : deux lits pour un même rêve ? Perspectives chinoises, n° 71, Juin 2002.
- TASSE Loïc, Restructuration industrielle à la chinoise : la Chine et l'OMC, Groupe de recherche en économie et sécurité, note n° 3 , mai 2001.
- TASSE Loïc, La Chine et l'APEC, Groupe de recherche en économie et sécurité, volume 3, mai 2001.
- VEDRINE HUBERT, Droit d'ingérence, démocratie , sanctions, Le Monde diplomatique, décembre 2000.
- WOETS Ludovic, Chine, perspectives 2002, Réflexions stratégiques, janvier 2002.

ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS

- LARDY Nicolas, Integrating China in the global economy, Brookings institution press, 2002.
- RUPPRECHT Klaus, European and american approaches towards China as an emerging power, China aktuell 2001.

REPERES CHRONOLOGIQUES

OCTOBRE 1949 : fondation de la République Populaire de Chine par Mao Zedong ;

1958 – 1962 : échec du Grand bon en avant ;

1966 – 1971 : échec de la révolution culturelle ;

SEPTEMBRE 1976 : mort de Mao Zedong ;

OCTOBRE 1976 : élimination de la bande des quatre ;

DECEMBRE 1978 : retour au pouvoir de Deng Xiaoping et lancement de la politique des quatre modernisations ;

AVRIL à JUIN 1989 : explosion démocratique, massacre de la place Tiananmen ;

MARS 1993 : Jiang Zemin devient président de la République ;

JUIN 1994 : la Chine reçoit des Etats – Unis le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée à titre définitif ;

JUILLET 1995 à MARS 1996 : le soutien américain fait échec aux pressions militaires sur Taïwan, où Lee Teng-Hui est élu Président de la République ;

FEVRIER 1997 : mort de Deng Xiaoping ;

JUILLET 1997 : restitution de Hong Kong à la Chine populaire ;

JUILLET 1998 : visite de Bill Clinton à Pékin ;

AVRIL à MAI 1999 : la crise financière asiatique atteint la Chine, manifestation de la secte Falungong devant le comité central et bombardement par l'aviation américaine de l'ambassade de Chine à Belgrade ;

JUIN 1999 : lancement du plan de mise en valeur de l'Ouest ;

OCTOBRE 1999 : accord sino-américain sur l'OMC ;

MARS 2000 : à Taïwan, élection de l'indépendantiste Chen Shuibian à la présidence de la République ;

AVRIL à MAI 2001 : un incident aérien près de l'île de Hainan provoque une crise sino-américaine ;

JUIN 2001 : signature à Moscou d'un traité d'amitié et de coopération sino-russe ;

JUILLET 2001 : le comité international olympique attribue à Pékin l'organisation des jeux olympiques de 2008 ;

SEPTEMBRE 2001 : après les attentats du 11 septembre, la Chine fait connaître sa solidarité aux Etats – Unis, puis exprime un soutien conditionnel à la campagne anti terroriste des Etats– Unis ;

NOVEMBRE 2001 : la réunion de l'OMC à Doha admet la candidature de la Chine populaire ;

DECEMBRE 2001 : les indépendantistes remportent les élections législatives à Taïwan ;

FEVRIER 2002 : rapide visite de Georges Bush à Pékin ;

FEVRIER 2003 : la Chine se range dans le camp des partisans de la paix dans la crise irakienne contre les Etats – Unis ;

MARS 2003 : Hu Jintao devient Président de la République.

CARTE DE LA CHINE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE	
LA CHINE : UNE CONCEPTION SINGULIERE DE L'ETAT DE DROIT	6
1.1 LA RECHERCHE OBSESSIONNELLE DE L'UNITE	6
1.1.1 La colonisation en marche au Xinjiang et au Tibet	6
1.1.2 Taïwan ou la tentation du recours à la force	8
1.1.3 Les mers du sud, nouveau théâtre de l'expansionnisme chinois	10
1.2 L' ETAT CONTRE LES CITOYENS	11
1.2.1 L'omnipotence du Parti communiste chinois	11
1.2.2 Tiananmen, du massacre à «l'incident de parcours»	13
1.2.3 Les droits de l'homme et la diplomatie chinoise, une relation opportuniste	15
1.3 UNE REVANCHE A PRENDRE SUR L'OCCIDENT	16
1.3.1 Complexe de supériorité et humiliation collective	16
1.3.2 Une inextinguible quête de puissance	18

1.4 LA POSTURE CHINOISE SUR LA SCENE INTERNATIONALE	19
1.4.1 Tirer profit de la nouvelle donne géopolitique	19
1.4.2 L'arrimage à la mondialisation capitaliste comme moyen de conquête de puissance	21
DEUXIEME PARTIE	
VERS UNE POLITIQUE ETRANGERE AU SERVICE DE LA MORALE	23
2.1 LA POLITIQUE ETRANGERE PEUT ELLE ETRE MORALE ?	23
2.1.1. Les limites de la confrontation des deux concepts	23
2.1.2. Le sens réel de la rencontre entre morale et politique étrangère	28
2.2.L'ATTITUDE AMBIVALENTE DES DIPLOMATIES OCCIDENTALES A L'EGARD DE LA CHINE	30
2.2.1 La démocratisation par l'isolement ou par l'intégration	30
2.2.2 Etats – Unis et Europe, une approche différenciée	31
2.3 LA JUDICIARISATION PROGRESSIVE DU MONDE	34
CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXE 1 : Repères chronologiques	42
ANNEXE 2 : Carte de la Chine	44